



- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

FICHE DE PRE-ACCORD

Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : **Seconde Baccalauréat Professionnel**
Accompagnement Soins et Services à la Personne

Période(s)

du **04/12/2017** au **23/12/2017**

du **28/05/2018** au **23/06/2018**

Raison sociale :

Nom du représentant :

Numéro de SIRET : Code NAF (APE) :

Adresse complète :

N° de téléphone : N° de télécopie :

Courriel :

Domaine d'activité :

Compagnie assurance : Police n°

Nom du tuteur : Fonction du tuteur :

Téléphone du tuteur : Courriel :

Horaires de travail

35 heures par semaine

30 heures par semaine pour l'élève de moins de 15 ans

La durée de travail de l'élève mineur est limitée à **7 heures par jour** pour les élèves de **moins de 16 ans**, **8 heures par jour** entre **16 et 18 ans**.

Le repos hebdomadaire de l'**élève mineur** doit être d'une durée minimale de **deux jours consécutifs**. Pour chaque période de 24 h, la période minimale de repos est de **14 h pour l'élève de moins de 16 ans** et de **12 h consécutives pour l'élève de 16 à 18 ans**. La période de repos hebdomadaire doit comprendre le **dimanche**.

Au-delà de **4 heures et demie de travail** quotidien, l'**élève mineur** doit bénéficier d'une **pause d'au moins 30 minutes consécutives**.

Le **travail de nuit est interdit** à l'élève mineur de **moins de 16 ans** entre **20 h et 6 h**, de **16 à 18 ans** entre **22 h et 6 h**.

Lundi	:	-	=	h
Mardi	:	-	=	h
Mercredi	:	-	=	h
Jeudi	:	-	=	h
Vendredi	:	-	=	h
Samedi	:	-	=	h
TOTAL				= h

Nous vous remercions d'avoir accepté notre élève dans votre structure.

Contact

Sandrine HECKETSWEILER – DDPFTP
sandrine.hecketsweiler@clotilde.org

Validation par le professeur de spécialité :

Nom :

Date :

Signature :

Par la présente fiche, **nous nous engageons** à prendre l'élève cité(e) ci-dessus en stage durant la ou les période(s) indiquée(s).

Date : **Signature/cachet :**

Nom :

Fonction :

INSTITUTION SAINTE-CLOTILDE

19 rue de Verdun
67083 STRASBOURG Cedex
T. 03 88 45 57 20
www.clotilde.org



- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

FICHE DE PRE-ACCORD

Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : **Première Baccalauréat Professionnel**
Accompagnement Soins et Services à la Personne

Période(s)

- du 08/01/2018 au 03/02/2018** : service de repas et collations, aide à la prise des repas (petite enfance ou personnes adultes non autonomes)
- OU**
- du 28/05/2018 au 27/06/2018** : soins et projet d'animation à réaliser (personnes adultes non autonomes)

Raison sociale :

Nom du représentant :

Numéro de SIRET : Code NAF (APE) :

Adresse complète :

N° de téléphone : N° de télécopie :

Courriel :

Domaine d'activité :

Compagnie assurance : Police n°

Nom du tuteur : Fonction du tuteur :

Téléphone du tuteur : Courriel :

<p style="text-align: center;">Horaires de travail</p> <p style="text-align: center;">35 heures par semaine</p> <p style="text-align: center;">30 heures par semaine pour l'élève de moins de 15 ans</p> <p>La durée de travail de l'élève mineur est limitée à 7 heures par jour pour les élèves de moins de 16 ans, 8 heures par jour entre 16 et 18 ans.</p> <p>Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. Pour chaque période de 24 h, la période minimale de repos est de 14 h pour l'élève de moins de 16 ans et de 12 h consécutives pour l'élève de 16 à 18 ans. La période de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche.</p> <p>Au-delà de 4 heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins 30 minutes consécutives.</p> <p>Le travail de nuit est interdit à l'élève mineur de moins de 16 ans entre 20 h et 6 h, de 16 à 18 ans entre 22 h et 6 h.</p>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td>Lundi</td><td>:</td><td>-</td><td>=</td><td>h</td></tr> <tr><td>Mardi</td><td>:</td><td>-</td><td>=</td><td>h</td></tr> <tr><td>Mercredi</td><td>:</td><td>-</td><td>=</td><td>h</td></tr> <tr><td>Jeudi</td><td>:</td><td>-</td><td>=</td><td>h</td></tr> <tr><td>Vendredi</td><td>:</td><td>-</td><td>=</td><td>h</td></tr> <tr><td>Samedi</td><td>:</td><td>-</td><td>=</td><td>h</td></tr> <tr><td colspan="4" style="text-align: right;">TOTAL</td><td>=</td><td>h</td></tr> </table> <p>Nous vous remercions d'avoir accepté notre élève dans votre structure.</p> <p><u>Contact</u> Sandrine HECKETSWEILER – DDPFTP sandrine.hecketsweiler@clotilde.org</p>	Lundi	:	-	=	h	Mardi	:	-	=	h	Mercredi	:	-	=	h	Jeudi	:	-	=	h	Vendredi	:	-	=	h	Samedi	:	-	=	h	TOTAL				=	h
Lundi	:	-	=	h																																	
Mardi	:	-	=	h																																	
Mercredi	:	-	=	h																																	
Jeudi	:	-	=	h																																	
Vendredi	:	-	=	h																																	
Samedi	:	-	=	h																																	
TOTAL				=	h																																

Validation par le professeur de spécialité :

Nom :

Date :

Signature :

Par la présente fiche, **nous nous engageons** à prendre l'élève cité(e) ci-dessus en stage durant la ou les période(s) indiquée(s).

Date : **Signature/cachet :**

Nom :

Fonction :

INSTITUTION SAINTE-CLOTILDE

19 rue de Verdun
67083 STRASBOURG Cedex
T. 03 88 45 57 20
www.clotilde.org





- Ecole
- Lycée Général
- Lycée Technologique
- Lycée Professionnel
- CFA
- CFC

FICHE DE PRE-ACCORD

Périodes de Formation en Milieu Professionnel

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Classe : **Terminale Baccalauréat Professionnel**
Accompagnement Soins et Services à la Personne

Période(s)

- du 06/11/2017 au 02/12/2017** : élaboration d'un dossier d'étude de conduite d'un projet d'accompagnement (personnes adultes non autonomes)
- OU**
- du 29/01/2018 au 24/02/2018** : soins d'hygiène et de confort, de service à la personne (personnes adultes non autonomes)

Raison sociale :

Nom du représentant :

Numéro de SIRET : Code NAF (APE) :

Adresse complète :

N° de téléphone : N° de télécopie :

Courriel :

Domaine d'activité :

Compagnie assurance : Police n°

Nom du tuteur : Fonction du tuteur :

Téléphone du tuteur : Courriel :

Horaires de travail

35 heures par semaine
30 heures par semaine pour l'élève de moins de 15 ans

La durée de travail de l'élève mineur est limitée à **7 heures par jour** pour les élèves de **moins de 16 ans, 8 heures par jour entre 16 et 18 ans.**

Le repos hebdomadaire de l'**élève mineur** doit être d'une durée minimale de **deux jours consécutifs**. Pour chaque période de 24 h, la période minimale de repos est de **14 h pour l'élève de moins de 16 ans** et de **12 h consécutives pour l'élève de 16 à 18 ans**. La période de repos hebdomadaire doit comprendre le **dimanche**.

Au-delà de **4 heures et demie de travail** quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une **pause d'au moins 30 minutes consécutives**.

Le **travail de nuit est interdit** à l'élève mineur de **moins de 16 ans entre 20 h et 6 h, de 16 à 18 ans entre 22 h et 6 h.**

Lundi	:	-	=	h
Mardi	:	-	=	h
Mercredi	:	-	=	h
Jeudi	:	-	=	h
Vendredi	:	-	=	h
Samedi	:	-	=	h
TOTAL			=	h

Nous vous remercions d'avoir accepté notre élève dans votre structure.

Contact
Sandrine HECKETSWEILER – DDPFTP
sandrine.hecketsweiler@clotilde.org

Validation par le professeur de spécialité :

Nom :

Date :

Signature :

Par la présente fiche, **nous nous engageons** à prendre l'élève cité(e) ci-dessus en stage durant la ou les période(s) indiquée(s).

Date : **Signature/cachet :**

Nom :

Fonction :

INSTITUTION SAINTE-CLOTILDE

19 rue de Verdun
67083 STRASBOURG Cedex
T. 03 88 45 57 20
www.clotilde.org

